

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 novembre 2014 à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 13 novembre 2014 à 18 h 43.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 13 novembre 2014, à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Octroi du contrat pour les travaux de construction sur une section d'un bâtiment industriel (No. ref. : IND-02-2014) ;
- D) Période de questions du public;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-11-13-3679

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 novembre 2014 tel que présenté.

Adopté

Octroi du contrat pour les travaux de construction sur une section d'un bâtiment industriel (No. ref. : IND-02-2014)

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé et que trois (3) entreprises ont été invitées à soumissionner pour des travaux de construction sur une section d'un bâtiment industriel situé au 142, Route 202 à Huntingdon (Projet IND-02-2014);

Considérant que seule la compagnie DEMVAR a transmis une soumission au bureau du greffe pour l'ouverture publique du vendredi 31 octobre 2014 à 11h05 et s'engage à exécuter le contrat pour un montant de 87 625 \$, excluant les taxes ;

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3.3, la Ville peut, dans le cas où elle a reçu une seule soumission conforme, s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation de la municipalité ;

Considérant que la municipalité et le seul soumissionnaire se sont entendus pour conclure le contrat au prix de 86 000.\$, plus les taxes applicables;

Considérant que la soumission prévoit la fourniture et l'installation d'une porte électrique de 14 pieds par 14 pieds pour l'usage futur d'Acier P.D.F. pour un montant de 8 900 \$;

Considérant les discussions intervenues entre le soumissionnaire et la directrice générale, à l'effet que la fourniture et l'installation de la porte seraient exclues de la soumission;

14-11-13-3680

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon octroie le contrat à l'entreprise DEMVAR Inc. pour les travaux de construction sur une section d'un bâtiment industriel situé au 142, Route 202 à Huntingdon (Projet IND-02-2014) pour un montant de 77 100 \$, plus les taxes applicables, soit 86 000 \$ moins 8 900\$.

Que le conseil autorise le financement de cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 837-2012 relatif à la décontamination.

Que le maire André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document donnant suite à la résolution en lien au présent appel d'offres (Projet IND-02-2014).

Adopté

Période de questions du public

Aucune question du public.

Levée de la séance

14-11-13-3681

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 30.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière